

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 15 juillet 2015**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mercredi 15 juillet 2015 à 18h30, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau et Gaétan Coutu.

\* Absence : Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

**1- Acceptation de l'avis de convocation**

2015-07-185

Considérant que, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Centre municipal – Plateforme élévatrice : résultat des soumissions et contrat
- 3- Règlement numéro 2015-358-2 - Centre de transbordement commercial de produits agricoles : premier projet
- 4- École Notre-Dame-du-Sourire : demande pour la coupe d'un arbre dans l'emprise du 9<sup>e</sup> Rang
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu  
ET RÉSOLU d'accepter l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\* Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann se joint à la séance à 18h33.

**2- Centre municipal – Plateforme élévatrice : résultat des soumissions et contrat**

2015-07-186

Considérant que lecture est faite des soumissions reçues pour l'installation d'une plateforme élévatrice au Centre municipal, à savoir :

Xamilix Construction inc.	178 000,00 \$
Constructions Dougère inc.	202 930,88 \$

Considérant que les soumissions reçues sont nettement plus élevées que le budget prévu pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 15 juillet 2015**

ET RÉSOLU :

- de rejeter toutes les soumissions reçues;
- de ne pas octroyer le contrat pour l'installation d'une plateforme élévatrice au Centre municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3- Règlement numéro 2015-358-2 – Centre de transbordement commercial de produits agricoles : premier projet**

2015-07-187

Le maire fait lecture du projet de règlement.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage numéro 2006-358;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire ajouter un usage dans la section activités de support à l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout de cet usage nécessitera une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 juillet 2015;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Carole Laroché

**ET RÉSOLU** d'adopter le premier projet du règlement numéro 2015-358-2 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage, tel qu'il suit :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

L'article 4.40 intitulé « Usages » est modifié par l'ajout de l'usage suivant à la suite des usages énumérés dans l'article :

- Centre de transbordement commercial de produits agricoles.

**Article 3**

L'annexe « A » du règlement de zonage, intitulée « Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain », est modifiée :

- À la grille correspondant à la zone A-6, par l'ajout à la note particulière 3 de l'usage suivant : *Centre de transbordement commercial de produits agricoles*. La note particulière 3 se lit maintenant comme suit dans la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain pour la zone A-6 :

« 3 : Hébergement à la ferme, centre de transbordement commercial de produits agricoles. »

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 15 juillet 2015**

**Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour :

- Monsieur le conseiller André Côté
- Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
- Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
- Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre :

- Madame la conseillère Diane Thériault, qui souhaite que ce règlement s'applique à tout le territoire de la Municipalité et non seulement à la zone A-6 (« spot zoning »).
- Monsieur le conseiller Gaétan Coutu, qui souhaite attendre la décision du Tribunal administratif du Québec (TAQ) dans le dossier de Monsieur Denis Choquette avant de prendre une décision.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2015-358-2 se tiendra le mardi 8 septembre 2015 à 19h45.*

**4- École Notre-Dame-du-Sourire : demande pour la coupe d'un arbre dans l'emprise du 9<sup>e</sup> Rang**

**2015-07-188**

Considérant que les membres du Conseil municipal désiraient obtenir davantage de renseignements concernant l'ensemble du projet de réaménagement du stationnement de l'école Notre-Dame-du-Sourire, et ce, avant de donner l'autorisation d'enlever un arbre aux abords du 9<sup>e</sup> Rang (réf. résolution No 2015-07-179);

Considérant les renseignements obtenus à ce jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- de ne pas donner à la Commission scolaire des Hautes-Rivières l'autorisation d'enlever un arbre aux abords du 9<sup>e</sup> Rang;
- de demander une rencontre avec Monsieur André Dupuis, ingénieur chargé de projets, afin de discuter de ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5- Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les sujets discutés lors de la présente séance.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 15 juillet 2015**

**6- Levée de la séance**

2015-07-189

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de lever la séance à 18h55.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire